



n° 112 - 2014

... Actu de la semaine ...

Précarité énergétique : les actions de l'ADIL

Les dépenses des ménages en matière de logement ne cessent de croître : le coût total d'un logement doit s'apprécier en ajoutant les dépenses annexes telles que les charges ou encore les dépenses énergétiques.

Si l'on prend en compte l'ensemble de ces éléments, la part du revenu que les ménages consacrent à leur logement (loyers ou mensualités de remboursement des emprunts, charges collectives et dépenses individuelles d'énergie et d'eau) est de plus en plus importante, et l'information reçue au sein de l'ADIL doit impérativement tenir compte de ces paramètres, afin de sécuriser la situation « logement » des particuliers.

Plusieurs actions sont menées :

- des actions d'information des particuliers, notamment propriétaires occupants, accédants à la propriété, sur toutes les aides financières et fiscales pouvant être mobilisées pour améliorer la performance énergétique des logements ;
- en partenariat avec les principaux fournisseurs d'énergie, GDF Suez et EDF, des conseils peuvent être apportés sur la facture, le contrat d'abonnement, et des solutions peuvent être proposées en cas de difficultés de paiement.

Depuis 1998, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs visant à réduire la « fracture énergétique », ainsi l'ADIL, saisie d'une problématique logement, peut en complément utilement orienter les personnes en difficultés (locataires, propriétaires...) vers les services sociaux si nécessaire, vérifier la mise en place des tarifs sociaux en matière d'énergie.



Réalisé le 6 juin 2014